



Contrat lady fitness renouvelé à tort

Par **liloomink**, le **16/04/2009** à **19:14**

Bonjour, rnje me suis abonnée chez lady fitness en fevrier dernier. ayant demenage en septembre pour vivre au royaume uni jai donc telephoner pour demander a ce que mon contrat ne sois pas renouvelé et on m'a dit que ce ne serait pas un probleme. rnD'autant plus que jai ouvert un compte ici, du coup je ne verifie plus aussi souvent mon compte francais. rnAinsi, je me rends compte aujourd'hui qu'il y a eu deux prelevements de 39euros chacun, le 31 mars at le 27 fevrier envers lady fitness vendome... rnje viens de leur envoyer un mot par leur site leur demander de menvoyer confirmation de la cessation immediate des prelevements ainsi que, si possible, le remboursement des deux prelevements... rnje souhaitais savoir si il etait possible d'obtenir ce remboursement d'un total de 78euros et comment je pouvais m'assurer de l'arret immediat des prelevements?